

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_09_060

Sur convocation en date du 13 septembre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 19 septembre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
CHATELAIN Béatrice	CALMUS Zarouhine	GEOFFRAY Karine
SIMONET Jean-Michel	CARLIER Albert	GOYAT Pascal
	CHIROL Xavier	MONTIBERT Pierre
	CORDIER Michel	PANEL Olivia
	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian
	FAYARD Pascal	

Procurations :

Madame Martine BERLAND donne procuration à Madame Béatrice CHATELAIN

Monsieur Hubert MARTIN donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET

Secrétaire de séance : Madame Sylvie SUPIE

Mise en ligne le : 21/09/2022

Temps d'activités périscolaires**Année 2022 / 2023 – 1^{er} trimestre**

Présentation du rapport par Madame Béatrice CHATELAIN, Maire adjoint.

Il est présenté à l'assemblée les activités proposées pour le premier trimestre de l'année scolaire 2022 / 2023.

Activité manuelle

Atelier Ré-création – Foissiat

11 séances de 1H15

79,65 € la séance x 11 =

876,15 €

Zumba

Madame Linda SEITIÉE NOËL – Simandre s/Suran

11 séances de 1H15

71,25 € la séance x 11 =

783,75 €

Judo

Bresse Saône judo – Bâgé-Dommartin

11 séances de 1H15

55,00 € la séance x 11 =

605,00 €

Théâtre

JyX Compagnie - Péronnas

11 séances de 1H15

45,00 € la séance x 11 =

495,00 €

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20220919-D_2022_09_060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

D_2022_09_060

Sciences

ALTEC-CCSTI de l'Ain

11 séances de 1H15

75,90 € la séance x 11 =

834,90 €

Forfait matériel

2 € / enfant / séance (base de 10 enfants)

220,00 €

Total

1 054,90 €

Karaté

Karaté club – Péronnas

11 séances de 1H15

50,00 € la séance x 11 =

550,00 €

Tennis

AS Péronnas tennis

10 séances de 1H15

55,00 € la séance x 10 =

550,00 €

Découverte nature

Club alpin – Bourg-en-Bresse

10 séances de 1H15

53,00 € la séance x 10 =

530,00 €

Le montant total est de **5 444,80 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité (29 voix pour),

AUTORISE le règlement de ces factures et la signature des conventions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 19 SEPTEMBRE 2022



Le Maire

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Sylvie SUPIE